



Degats lors d une prise en charge

Par **ptihmed**, le **16/12/2010 à 23:33**

Bonjour, pour faire rapide dans un ordre chronologique voici les etapes de mon problème : sinistre, assistance (dépannage), prise en charge ds un garage agréé, transfert chez épaviste pour stockage afin d'éviter les frais de gardiennage, retour au garage en fin de procédure, je récupère mon véhicule, mais là des dégats supplémentaires ont été occasionnés sans doute par l'épaviste qui généralement maltraite les véhicules mais sans certitude. Je fais un courrier avec photo à l'expert et un autre à mon assurance. L'expert confirme que ces dégats n'étaient pas sur le véhicule avant sinistre et qu'il ne correspond pas au sinistre. Mon assurance me répond qu'il ne prend pas en charge sauf si j'ai un constat. J'ai répondu que pour moi c'est eux qui sont responsables de mon véhicule et que c'est eux de trouver le responsable. Voilà maintenant je suis fatigué de les appeler, ça me coûte cher les courriers, ils y répondent brièvement et toujours négativement en renvoyant la balle. Que dois-je faire et quels sont mes droits et surtout leurs obligations ?

Par **chaber**, le **19/12/2010 à 14:59**

Bonjour, [citation] L'expert confirme que ces dégats n'étaient pas sur le véhicule avant sinistre et qu'il ne correspond pas au sinistre. Mon assurance me répond qu'il ne prend pas en charge sauf si j'ai un constat. [citation] L'expert est bien d'accord que ces dommages étaient inexistantes. Votre assureur se doit de vous indemniser si vous êtes en assurances dommages et d'effectuer un recours auprès de son garage agréé. Avez-vous fait constaté ces dommages par le garagiste lorsque vous avez récupéré votre véhicule ?